



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté travaux pour branchement électrique – 1, rue des Prés - Entreprise EIMI Elec –
ARR 2023-03-15-23-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu les travaux effectués par l'entreprise EIMI Elec sis 83 rue de la Pâle 25230 Seloncourt

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux en vue d'un branchement électrique 1, rue des prés à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'ouverture de fouille sur demie chaussée en vue d'un branchement électrique auront lieu à SELONCOURT 1, rue des prés. Ces travaux débuteront le 22 mars 2023 pour une durée de 10 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules se fera sur une seule voie de circulation et sera régulée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise EIMI Elec chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 15 mars 2023

Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation

